



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 74524

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les majorations de durée d'assurance accordée aux mères de familles qui ont élevé un ou plusieurs enfants pendant au moins neuf ans avant leur 16e anniversaire et leur permettant ainsi de bénéficier de deux années supplémentaires d'assurance par enfant. Si un homme a obtenu, pendant ce laps de temps au moins, la garde exclusive de son enfant (séparation, divorce, décès...), il ne peut pas prétendre à cet avantage en vertu des textes (CSS art. L. 351-4) qui le réservent aux mères. Il lui demande les mesures qu'elle compte prendre pour rétablir cette équité et permettre une juste parité entre homme et femme.

Données clés

Auteur : [M. Jean Briane](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74524

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1630